



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2016

Étaient présents : G.Belin - P.Vabre – L.Plassiard -
S.Barrat - S.Charnelet - RM Feliu – S.Zurita

Procuration : De M.Meynier à S.Charnelet

Absente : L.Molina, B.Belpaire

Secrétaire de séance : S.Barrat

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09/09/2016

À l'unanimité des présents et représentés le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2016 a été adopté.

PRÉVISION D'ATERRISSAGE 2016

Monsieur ZURITA présente les prévisions d'atterrissage du Budget communal et du budget annexe de l'Assainissement (Exécution des budgets 2016).

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur ZURITA présente les décisions modificatives à apporter aux vues de la prévision d'atterrissage sur le Budget principal et le Budget annexe.

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal autorise la Décision modificative n°2 du Budget de l'assainissement.

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal autorise la Décision modificative n°2 du Budget de la commune.

RÉGIME INDEMNITAIRE

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide la mise en place d'un régime indemnitaire IFTS pour la Secrétaire de Mairie.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT À RECOURIR A UN EMPRUNT

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal autorise Monsieur Le maire à signer la proposition d'emprunt sur 10 ans pour le financement de l'acquisition du logement Les Floralties.

DÉLIBÉRATION EN VUE DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ NATUREL ET AUTRES ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIÉS »

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés » et à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGPSL

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal :

DÉCIDE la modification des statuts de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup telle que présentée (Date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 31 décembre 2016).

CONVENTION DE PRÊT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prêt avec la DDTM34.

DÉLIBÉRATION POUR APPROUVER L'ÉTUDE VOIRIE PUBLIQUES ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Monsieur Le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Gérard BELIN

